



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Bilan 2017 // Webinars Cosmed // Prélèvement à la source // Salons et congrès 2018.

COSMED en 2017 : l'année de l'ascension au service des TPE, PME et ETI de la filière cosmétique



Cosmed confirme sa position de premier réseau des entreprises de la filière cosmétique en France en fédérant 790 entreprises. Avec près de 20 000 salariés soit 40% de l'effectif national, les entreprises membres de Cosmed peuvent bénéficier d'une représentation efficace et professionnelle. Cosmed siège à la Commission Européenne dans les instances d'élaboration de la réglementation cosmétique, ainsi que dans les organismes nationaux et internationaux de

normalisation. Ses contributions et prises de positions réglementaires et scientifiques sont reconnues internationalement.

[// Consultez l'agenda 2018 de la représentation](#)

Cosmed accompagne le développement des entreprises par des services mutualisés :

- Une veille réglementaire sur 115 pays. 470 entreprises sont abonnées à ce service mettant à disposition 1500 fiches et tableaux de synthèses et répondant sous 48H à toute question réglementaire.
- La délivrance de Certificats de Vente Libre. 285 entreprises font appel à Cosmed pour obtenir ces CVL.
- Les formations. Cosmed a formé en réglementaire et microbiologie 300 professionnels en 2017.
- Les congrès et événements Cosmed ont réuni 840 acteurs de la filière cosmétiques.

// Plus d'infos

L'ÉQUIPE COSMED VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



Webinar COSMED : offre 2018

Les webinars réglementaires COSMED ont rencontré leur public : 1800 professionnels ont assisté en 2017 à ces présentations réglementaires sur des sujets aussi variés que les huiles essentielles, le règlement européen (DIP, REACH...), les réglementations à l'international (Corée, Etats-Unis, Iran, Indonésie, Moyen Orient...), les certifications (COSMOS, Halal...).

En 2018, 10 nouvelles sessions sur des sujets réglementaires à l'europe ou à l'international seront organisées. Ces webinars seront gratuits pour les adhérents Cosmed et les abonnés au service Cosmed Veille. **Une offre spéciale est proposée aux entreprises non adhérentes :**

- Pack 1 webinar : 90 € HT l'inscription
- Pack 3 webinars : 180 € HT l'inscription

// Plus d'infos



Prélèvement à la source : une erreur selon la CPME *Communiqué de la CPME*

L'Assemblée Nationale a voté le 6 décembre, en première lecture, l'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Un pas de plus a été franchi sur la voie de la transformation de l'entrepreneur en perceuteur.

La CPME ne baissera pas pour autant les bras et continuera à expliquer en quoi cette mesure est une erreur économique et sociale dans les PME.

De plus, et même si la sanction pénale initialement prévue a été ramenée de 300 000 € d'amende et 5 ans de prison à 15 000 € d'amende et 1 an de prison, cela reste inacceptable. Encourir une peine de prison pour une "fuite" alors que la confidentialité est quasiment impossible à garantir dans une petite entreprise est un comble !

Enfin le prélèvement à la source, on le sait, coûtera cher aux entreprises. Entre

420 millions d'euros (Rapport de Bercy) et 1,2 milliards d'euros (Rapport du Sénat), la première année, pour faire faire aux entreprises ce qui, jusqu'à présent, revenait -et coûtait- à Bercy qui emploie à ce titre plus de 33000 personnes affectées à la "fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale". Dès lors, et si le gouvernement persiste sur cette fausse route, il est normal de prévoir une compensation financière pour les TPE/PME au titre des "frais de gestion" (temps, adaptation des logiciels de paye, honoraire supplémentaire des experts comptables...). C'est pourquoi, à l'instar de ce qui existe par exemple en Suisse, la CPME réclame un reversement de 1% des montants collectés dans la limite de 500 €/an pour les entreprises de moins de 11 salariés, de 2 500 €/an pour les entreprises de moins de 51 salariés et de 12 500 €/an pour les entreprises de moins de 251 salariés, soit 50 € par an et par salarié. COSMED membre de la CPME partage cette position.



Salons et congrès 2018 : à vos agendas !

L'année 2018 s'annonce toujours aussi dynamique au niveau des congrès et salons dédiés à la filière cosmétique. Pour être certain de ne rien manquer, Cosmed publie un agenda annuel des événements internationaux.

[// Agenda des congrès et salons 2018](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

